



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022**

**N° : 2022-93**

**OBJET : Avenant n°4 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et la gestion de la piste mode doux sur les berges du Canal de Jonage**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Vendredi 02 décembre 2022**

Secrétaire de Séance : **Mme POMMAZ**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).**

<b>Nombre de délégué·e·s :</b> 30	<b>Présent·e·s :</b> 18	<b>en droits de vote :</b> 70
<b>Nombre de droits de vote :</b> 105	<b>Pouvoirs :</b> 5	<b>en droits de vote :</b>
10	<b>Votant·e·s :</b> 23	<b>en droits de vote :</b> 80

**Liste des présent·e·s :**

**nombre de votes /délégué·e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	<del>MME EL FALOSSI</del>	<del>5</del>
	M. GOMEZ	5
	<del>MME GROSERRIN</del>	<del>5</del>
	M. QUINIOU	5 + 1,5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	<del>M. SELLES</del>	<del>5</del>
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	<del>M. LARIVE</del>	<del>1,5</del>
	<del>MME TERRIER</del>	<del>1,5</del>
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	<del>M. BRISSARD</del>	<del>4</del>

DÉCINES-CHARPIEU	M. VERMEULIN		
MEYZIEU	MME FAUTRA	3	
VAULX-EN-VELIN	M. QUINIOU		3
JONAGE	M. FISCHER	3	
MIRIBEL	M. BARGE	2	
BEYNOST	M. LADOUCE	2	
JONS	M. MANCINI	1	
NEYRON	MME LE GREN	1	
NIÉVROZ	M. BRIERE	1 + 1,5	
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. THIEBAUT	1	
THIL	M. GOUBET	1	
	MME POMMAZ	1	

**Ont donné pouvoir:-**

M.Thiebaut à Mme Creuze / Mme Terrier à M. Quiniou / M.Goubet à M.Gaitet / M.Larive à M.Brière/ Mme Groperrin à M.Vieira

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Vu le contrat de concession conclu entre le Symalim et la Spl Segapal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 4 ans pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et la gestion de la piste modes doux sur les berges du Canal de Jonage,

Vu l'avenant n°1 signé le 11 décembre 2020 sur la base d'une délibération du comité syndical du Symalim du 16 octobre 2020

Vu l'avenant n°2 signé le 21 octobre 2021 sur la base d'une délibération du comité syndical du Symalim du 30 septembre 2021,

Vu l'avenant n°3 signé le 17 février 2022 sur la base d'une délibération du comité syndical du Symalim du 03 février 2022,

Compte-tenu des désertes de transport en commun supplémentaire pour la saison estivale 2022, non prévue lors de l'établissement de la concession, il est proposé de majorer la compensation de service public pour l'exercice 2022 de 45 000 euros afin de prendre en compte les charges supplémentaires liées à cette nouvelle mission.

Compte-tenu de la fréquentation attendue via ses nouvelles dessertes, le délégataire a, pour assurer la sécurité du public, augmenté les moyens dédiés à la surveillance de la baignade sur les plages principales, la surveillance de certains secteurs sensibles et l'entretien de certains espaces.

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant financier n°4 reprenant les éléments ci-dessus, conformément au projet d'avenant annexé.

- **DIT** que cet avenant financier fera l'objet d'une dépense de 45 000 € imputée au budget principal du Symalim 2022 – Section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

